

AUX CENSITAIRES.

L'obstination et la mauvaise foi des ennemis de l'administration et de la majorité de la chambre qui a voté le bill seigneurial, oblige quelques amis de la vérité à publier, sous forme d'un petit pamphlet, les articles qui ont paru sur le journal *La Patrie*, relativement à l'importante question de la tenure seigneuriale ; ces articles qui ont forcé les ennemis les plus acharnés du bill et le *Pays* lui-même à avouer qu'ils avaient faussement interprété la loi, et qu'ils avaient induit les censitaires en erreur, doivent être lus attentivement par tous les intéressés. Ils y trouveront la preuve évidente et formelle que le censitaire a le droit de se racheter à volonté, que les dépenses du cadastre ont été énormément exagérées dans le rapport, et dans les articles des journaux de l'opposition, et que le bill est aussi favorable au censitaire qu'on pouvait raisonnablement l'espérer.

Les ennemis de cette loi, forcés d'avouer leur erreur et leur défaite, n'en ont pas moins persisté dans leurs plans d'agitation ; ils ont répandu à profusion et à grands frais le rapport soumis à la Convention par l'interprète de la vingt neuvième clause ; ils ont donc sciemment fait circuler de nombreux mensonges. Nous connaissons leur but, qui certes n'a rien d'honorable ; ils veulent soulever de l'agitation, pour embarrasser le ministère, et dans ce moment surtout ils cherchent à influencer les électeurs appelés à donner leurs suffrages aux nouveaux ministres. Peu leur importe la nature de leurs moyens, pourvu qu'ils réussissent, ils versent le poison aux censitaires ; nous leur offrons le contre poison et nous comptons sur le bon sens de nos compatriotes pour savoir distinguer la vérité du mensonge ; **CENSITAIRES LISEZ ET JUGEZ PAR VOUS MEMES.**